



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2025

---

L'an deux mille vingt cinq, le onze juin à 19 h 18, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le 5 juin 2025.

### Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame BAKHTI-ALOUT Sonia, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Madame CALAMBE Auriane, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Monsieur CHEVAL Jean-Marc, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaila, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Monsieur BELKEBIR Farid, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Madame PIRABAHARAN Piremy, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Monsieur BARADJI Madigata, Monsieur ALLOUACHE Karim

### Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur SAGKAN Olivier Onur à Monsieur HERVE Stephen  
Madame HADERBACHE Norha à Madame BAKHTI-ALOUT Sonia  
Monsieur AMZEL Alexandre à Monsieur SQUINABOL François  
Madame SAÏB-DAHLI Sissi à Madame ELELOUE Edwige Nathalie  
Monsieur DRIF Azzedine à Monsieur GIBERT Patrick  
Monsieur HENAO SANTA Andres à Madame EL MAHMOUDI Nazha  
Madame JANKOWSKI Cathy à Monsieur CHEVAL Jean-Marc  
Monsieur COTE Alexandre à Monsieur TRAORE Samba  
Madame MAZNI Sadia à Madame MOTTE Joëlle  
Madame CAMPAGNA Sylvie à Monsieur GIRARDY Didier  
Madame CAUCHEMEZ Claire à Monsieur BILLOTTE Christian  
Madame LY Haouly à Monsieur ALLOUACHE Karim

### Absents :

Monsieur MATILI Mounir, Madame AHMADOUCHI Fatine, Madame KOC Feryal

*Départ de Monsieur HENAO SANTA Andres à 19 h 58. Il a donné procuration à Madame EL MAHMOUDI Nazha.*

### Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur FONSECA Théo Alexandre, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

**25 - PV      Approbation du valant procès-verbal de la séance du 5 avril 2025**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance citée en objet.

**25 - 1      Rapport final de la Mission d'information et d'évaluation sur la restauration scolaire**

**LE CONSEIL A PRIS ACTE** du rapport final de la mission d'information et d'évaluation sur la restauration scolaire, tel qu'annexé à la présente délibération.

***PREND ACTE***

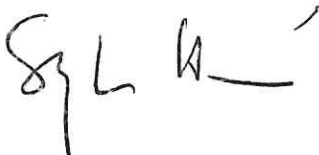
**En outre**, le conseil municipal a été informé des décisions de Monsieur le Maire, prises en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **N° D2025\_002** : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section - Entre les chapitres 011 et 67
- **N° D2025\_003** : Constitution de partie civile de la Commune dans l'affaire n° 24/0063 audiences devant la cour d'assises de Bobigny

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 27.

Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional



Théo FONSECA  
Conseiller municipal  
Secrétaire de séance

